



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Inspections Second degré

DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

1/ Contenus pédagogiques : consolidation, approfondissement

Conformément aux recommandations nationales liées à la continuité pédagogique (fiches professeurs DGESCO :

<https://eduscol.education.fr/cid150633/principes-pour-la-continuite-pedagogique.html>

La priorité doit être l'approfondissement et la consolidation des notions déjà abordées et des compétences transversales et disciplinaire en cours d'acquisition.

Dans l'hypothèse où le confinement serait prolongé, de nouvelles notions peuvent être introduites. Dans ce cas, il faut prévoir un temps de reprise nécessaire lors du retour en classe, à l'instar de ce qui peut être pratiqué par exemple en classe inversée.

Le travail sur des sujets de type examen peut faire l'objet d'une approche méthodologique permettant aux élèves de s'entraîner aux différents exercices en prenant soin d'explicitier les consignes. Une attention particulière sera portée sur la nécessité de fixer le délai de retour des travaux et d'adapter leur durée en faisant preuve de réalisme et de bienveillance pour éviter une charge cognitive trop lourde et une pression contre-productive.

Selon les disciplines, divers types d'activité peuvent être menés dans une dynamique valorisante et formative sur les compétences, dans le respect des objectifs de formation :

- activités écrites, notamment productions manuscrites
- questionnaire à choix multiples
- activités de production orale
- activités physiques
- activités de production artistique
- écoute ou visionnage de documents audio ou vidéo
- travail collaboratif entre élèves, en particulier au lycée sur les projets technologiques ou autres projets engagés

Au lycée professionnel, la pratique des gestes professionnels se prêtent peu à un enseignement à distance. Il est toutefois envisageable de proposer des activités en lien avec le métier ou le secteur professionnel :

- recherche sur le métier ou le secteur professionnel
- visionnage et analyse de gestes ou situations professionnels (vidéos, cas concrets, ...)
- lecture et exploitation d'articles extraits de revues spécialisées

Pour rappel, le Parcours M@gister « Transformation de la voie professionnelle » propose un certain nombre de séquences pédagogiques, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des familles de métiers (vadémécum):

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=1519§ion=1>

Pour éviter une surcharge de travail ou une répartition inégale des temps de communication synchrones et asynchrones, **il est indispensable d'articuler l'ensemble des activités proposées via une coordination effective des enseignants d'une même classe ou d'un même niveau.**

Par ailleurs, certains élèves vivent des situations familiales difficiles liées ou non au contexte épidémique (décès, proches touchés par le virus, ...). La rédaction d'un « journal du confinement » peut permettre d'exprimer les difficultés mais aussi des découvertes positives générées par cette situation. Il peut prendre plusieurs formes, être collectif ou individuel.

Pour limiter les difficultés liées à l'usage des outils numériques et le temps d'exposition des élèves aux écrans, il est rappelé que les manuels scolaires sont des supports facilement mobilisables. À ce propos, nous vous renvoyons aux préconisations de la délégation au numérique de Créteil (DANE) :

Le choix des outils mobilisés doit intégrer le nécessaire respect du règlement général de protection des données (RGPD) :

- Pour la communication : ENT, outils de vie scolaire
- Pour les visioconférences et audioconférences : outils du CNED

Rappel des préconisations de la DANE :

- une classe virtuelle par jour et par élève serait une cible maximale
- deux accès à l'ENT par jour et par élève pour récupérer et renvoyer son travail
- Revenir à un travail traditionnel : livres, écrits, prise de notes et travail sur papier
- Observer si possible le rythme proposé par le CNED – 2 matières par jour
- Produire un emploi du temps classe de confinement pour retrouver des repères
- Coordonner les temps avec la proposition TV – LUMNI
- Alléger les supports
- Pas d'impression pour les familles
- Réduire la taille des fichiers stockés
- Eviter les pièces jointes dans les messages
- Utiliser les alternatives audio (service Balado)

2/ Évaluation formative et bienveillante

L'évaluation est nécessaire, voire consubstantielle à l'acte d'enseigner. Dans le cadre du confinement, certaines modalités sont à privilégier pour des raisons évidentes d'équité.

Ainsi, l'évaluation doit surtout permettre de réguler les apprentissages : il s'agit donc d'abord d'encourager, d'étayer, de proposer des pistes d'amélioration en accompagnant l'élève et en privilégiant les commentaires qualitatifs.

L'évaluation sommative n'est donc pas pertinente dans ce contexte, surtout si elle donne lieu à des notes prises en compte dans le bulletin scolaire de l'élève. De même, les questions de vie scolaire ne sauraient se traduire par la mise en œuvre d'une évaluation sanction inappropriée.

Il ne s'agit pas d'évaluer toutes les productions des élèves, ni toutes les activités de travail à distance proposées. Une production par discipline et par semaine, écrite ou orale, constitue un rythme raisonnable.

Au collège, une évaluation par compétences peut être mise en œuvre pour indiquer les acquis des élèves réalisés avant le confinement et approfondis éventuellement pendant le confinement. Au lycée général et technologique, les référentiels sont très souvent adaptés à ce travail par compétences. Au lycée professionnel, l'approche par compétences est habituelle et doit se poursuivre dans le cadre de la continuité pédagogique, y compris pour l'enseignement général dont les nouveaux programmes sont construits autour des compétences et capacités.

Par ailleurs, il est important d'explicitier clairement les objectifs de l'évaluation proposée, notamment sur sa nature essentiellement formative mais aussi sur ses modalités. Les règles doivent être plus que jamais claires et précises : indication de la forme attendue, consignes courtes explicitées ou étayées, aides à consulter.

De même, on informera à titre indicatif de la durée de l'évaluation ou du travail proposé. On donnera si nécessaire le choix aux élèves entre différents modes de production sur un même sujet en tenant compte de leurs contraintes (*ex : renvoi via la boîte aux lettres de l'ENT, photographie de la production réalisée, envoi par la poste d'un document manuscrit, etc.*).

L'auto-évaluation est une modalité particulièrement adaptée à cette période de confinement car elle permet de développer l'autonomie de l'élève et sa réflexion sur le sens du travail produit. Elle sera réalisée à l'aide ou non d'outils numériques (exemple : grille de critères prenant appui sur les descripteurs proposés habituellement) à partir desquels chaque élève pourra situer sa performance. Un accompagnement spécifique sera proposé si les élèves ne sont pas habitués à cette pratique.

Il sera utile de valoriser l'effort de l'élève et d'investir les temps synchrones pour interroger sur les difficultés qu'ils ont rencontrées et sur ce qu'ils ont apprécié.

L'évaluation bienveillante est plus que jamais de rigueur afin d'encourager la persévérance scolaire et de motiver les élèves.

3) Congés de printemps - repos, ouverture à d'autres activités, soutien possible

Les vacances sont une période de repos nécessaire pour les élèves et leurs professeurs particulièrement cette année dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons.

il est important que ce temps de vacances passé à la maison soit :

- pour tous les élèves une occasion d'approfondir leur culture générale grâce à une offre éducative de qualité ;
- pour les élèves qui le souhaitent, notamment ceux qui rencontrent des difficultés, un temps de consolidation de leurs acquis.

Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- offre des possibilités de soutien aux élèves des écoles et des collèges qui le souhaitent, pendant la deuxième semaine des vacances scolaires (des consignes nationales seront données) ;
- permet la mise en place d'activités de remise à niveau pour les lycéens ;

- met à la disposition des familles des pistes d'activités culturelles, artistiques et sportives, ainsi que des conseils pratiques pour les accompagner dans cette période de vacances.

Concernant les élèves qui ne suivront pas des modules de soutien, il est souhaitable, comme cela se fait habituellement durant les périodes de vacances, que les enseignants proposent à ceux-ci des axes de travail et de révision adaptés à la situation de confinement et à leurs besoins, des travaux de remédiation. À cet égard, les activités scolaires proprement dites (classes virtuelles ou dispositifs d'enseignements à distance), doivent être interrompues.

Par exemple, on pourra suggérer des activités de révision, des lectures d'ouvrages ou de journaux spécialisés, d'écriture (ex : poursuite d'un journal de confinement individuel ou collectif), des activités d'ouverture culturelle (émissions télévisées sur Lumni ou Arte, visites virtuelles de musées, rencontre avec des œuvres cinématographiques, plastiques, musicales, etc.) qui pourront faire l'objet d'un échange après les vacances.

Pour les langues vivantes étrangères, l'exposition à la langue ne reposant pas seulement sur des activités scolaires, les pratiques de loisirs (écouter des chansons, visionnage des séries ou des films) seront à privilégier pendant le temps des vacances

Pour les classes à examen, il est possible d'encourager les élèves à réaliser des supports de révision (fiches, cartes mentales, ...), un bilan de ce qui a été fait pendant ces trois semaines de confinement.

Enfin, nous attirons l'attention sur la nécessité de :

- mesurer la charge de travail proposée aux élèves, celle-ci doit être fortement allégée par rapport à une période scolaire afin de permettre à ceux-ci de se reposer et de s'ouvrir à d'autres centres d'intérêts,
- personnaliser le travail demandé en fonction des besoins et contraintes de l'élève,
- coordonner les consignes de l'équipe pédagogique (professeur principal, coordonnateur).

4) Quelques principes généraux à retenir

Nous vous remercions de prêter une attention particulière aux modalités mises en œuvre dans le cas des enfants de personnels soignants accueillis dans l'établissement et dans celui d'enfants et de familles éloignés du numérique, en situation difficile.

Le pictogramme ci-après vous donnera quelques recommandations importantes à garder en mémoire dans le cadre de vos activités.

